

Bref compte rendu de la séance d'information sur les antennes GSM
organisée par le Commune de Herstal et le CLAG, le jeudi 8 novembre 2007

Représentants de l'avenue de Péville

M. Giannuzzi, G. Simons, Ph. Werner

1. Objectifs de notre présence

- s'informer
- témoigner
- prendre des contacts en vue de la constitution future d'un groupe de pression plus élargi

2. Structure de la séance d'information

- Introduction de la soirée par G. Ruggieri, journaliste.
- Accueil par F. Daerden, Député-Bourgmestre de la ville de Herstal.
- Mise en perspective de la problématique par Théo Bruyère (CLAG).
- Exposé 1 : P. Dehaes, secrétaire communal, portant sur les différents niveaux de pouvoir concernés par l'installation d'antennes GSM.
- Exposé 2 : G. Joris, assistant-chercheur à l'ULg, portant, entre autres, sur les notions juridiques de *précaution* et de *prévention*.
- Exposé 3 : J.-L. Guilmot, bio-ingénieur, portant sur les risques liés à l'utilisation des (antennes) GSM : revue de la littérature scientifique à ce sujet.
- Débat animé par G. Ruggieri.
- Clôture de la séance par F. Daerden.
- Petit drink.

3. Ce que l'on peut retenir de cette séance

1. Confirmation de la dangerosité des GSM : de la précaution à la prévention

Selon J.-L. Guilmot, la dangerosité des GSM est aujourd'hui prouvée par de nombreuses études scientifiques. 80% des recherches publiées prouvent qu'il y a un risque sanitaire. Nous avons aujourd'hui un recul d'une petite dizaine d'années dans ce domaine et il ressort clairement qu'une utilisation trop intensive des GSM¹ a divers effets négatifs sur la santé de l'utilisateur allant des troubles du sommeil aux tumeurs du cerveau². Le problème est particulièrement critique pour les enfants car **a)** ils utiliseront le GSM beaucoup plus longtemps que nous et **b)** leur cerveau est plus fragile.

S'il est incontestable qu'il y a moins d'études portant sur les *antennes* GSM que sur les GSM eux-mêmes, il paraît évident que, comme pour les téléphones sans fil, nous sommes exposés *en permanence* aux ondes électromagnétiques émises par ces antennes. M. Guilmot conclut son exposé en indiquant que le pouvoir politique ne peut plus se retrancher derrière le « peu d'études disponibles » et leurs résultats soit-disant « contradictoires ». Nous avons dépassé le cadre de la *précaution*, nous devons impérativement faire de la *prévention*.

2. Responsabilité des uns et des autres en matière d'implantation d'antennes GSM : ce n'est pas moi c'est l'autre !

Dans son exposé, M. Dehaes, juriste de formation, a défini les différents niveaux de pouvoir en Belgique et rappelé qu'en ce qui concerne l'installation d'antennes GSM, le Collège municipal remet juste un avis (favorable/défavorable)³, mais que c'est la Région Wallonne

¹ Est aujourd'hui considéré comme 'gros utilisateur' de GSM, un individu qui l'utilise plus de 6 minutes par jour !

² Voir le site de M. Guilmot : www.001.be.cx. Voir aussi www.next-up.org ; www.bioinitiative.org.

³ Relevons à ce sujet que la commune de Herstal, contrairement à la Ville de Liège, a, semble-t-il, chaque fois émis un avis *défavorable* vis-à-vis de l'installation d'antennes GSM.

qui, en définitive, tranche. Cela étant, il apparaît que la Commune (qui peut prendre des arrêtés de police administrative) a également sous sa responsabilité la sécurité, la salubrité, et l'urbanisme. Différentes communes, dont celle de Visé, ont d'ailleurs avancé cet argument pour interdire l'installation d'antennes GSM. M. Dehaes précise que toutes ces interdictions ont été annulées par le tribunal. M. Jadot, membre écolo de l'opposition, fait remarquer que tant que la décision de justice n'est pas mise en application (la Commune a fait appel), les antennes ne sont pas installées.

3. Effet parapluie : moins grave que pour les voisins, mais pas inoffensif pour autant !

L'effet parapluie, souvent évoqué par les opérateurs pour rassurer voire convaincre les habitants d'un immeuble sur lequel on va installer des antennes GSM serait bel et bien réel mais de moindre importance que ce qu'on prétend d'habitude. En effet, les habitants de ces immeubles sont également touchés par ces irradiations qualifiées de 'fortes' par M. Guilmot. Voilà une information que l'on pourrait peut-être transmettre aux propriétaires/locataires du 126, avenue de Péville.

4. Suggestions faites par différentes personnes

M. Wesphael, Député écolo, a déposé un Décret visant, entre autres, à faire diminuer à 0,06 volts par mètre l'intensité d'électromagnétisme.

D'autres propositions ont été faites par M. Bruyère, par des responsables politiques locaux et par d'autres citoyens participant à cette séance d'information :

1. lorsqu'on prévoit d'installer une/des antenne(s) GSM, informer la population dans un rayon de 300 mètres et non de 50
2. augmenter le délai de réaction de la population de 15 jours à 1 mois
3. continuer à informer la population par ce type de séances
4. sensibiliser les enfants et adolescents à la dangerosité des GSM (document audio-visuel qui pourrait être diffusé dans les écoles)

5. Intervention de nos représentants

Au nom des riverains, M. Giannuzzi a brièvement expliqué le combat mené dans notre rue depuis plusieurs mois. Il a également demandé au député Wesphael s'il pensait que, si son décret était voté, les antennes déjà installées devraient être adaptées pour être moins nocives. M. Wesphael le prévoit ainsi dans sa proposition de décret, mais M. Jadot doute qu'ils obtiennent des effets rétroactifs. Nous avons donc tout intérêt à rester mobilisés pour que ces antennes ne soient pas installées.

6. En conclusion

Des raisons d'espérer...

De toute évidence, les choses évoluent : de plus en plus de réunions d'informations sont organisées partout à Liège, de plus en plus de personnes se mobilisent dans différents quartiers... et le monde politique commence à prendre des initiatives. Par ailleurs, il apparaît que les gens sont aujourd'hui davantage sensibilisés aux problèmes de santé et d'environnement que par le passé, et qu'ils sont mieux informés, entre autres, grâce à l'Internet.

... mais en restant vigilant

Cela étant, force est de constater que le lobby des opérateurs de téléphonie mobile reste extrêmement puissant. C'est la raison pour laquelle il nous faut impérativement rester mobilisés pour éviter que ces antennes soient placées car une fois installées, il sera difficile voire impossible de les faire enlever et même adapter. A l'avenir, il serait intéressant d'avoir des réunions de concertation avec d'autres comités de quartier touchés par cette problématique afin de constituer, dans la région liégeoise, un groupe de pression plus significatif.